var PP3003 - Droit au MAF - individu *(Population)*

Description

Cette variable indique si la personne figurant dans le système du maximum à facturer (MAF) a droit au MAF social ou au MAF revenus dans son ménage. Si la variable PP3001 désigne un ménage dont seule une partie a droit au MAF social, cette variable permet de distinguer les personnes ayant droit au MAF social de celles qui n'y ont pas droit.

Codification

Valeur	Signification
0	Droit au MAF revenus
1	Droit au MAF social sur la base de l'intervention majorée
2	Allocation d'aide aux personnes handicapées (jusqu'en 2005)
3	Allocations familiales majorées (reçoit chaque année des allocations et ne bénéficie pas d'une intervention majorée).

Remarques

- Le Maximum à facturer (MAF) est un système de remboursement introduit en 2002 visant à assurer l'accessibilité des soins. Le droit au MAF est un **droit familial**. Lorsque le total des tickets modérateurs du ménage dépasse le plafond du ticket modérateur, les membres du ménage ont droit à des remboursements MAF. Vous trouverez à la variable PP3001 davantage d'informations sur les deux types de MAF (MAF social et MAF revenus) ainsi que les deux définitions différentes du ménage auxquels ces droits MAF sont liés. Les variables PP3004 et PP3005 indiquent si le ménage (PP3004) ou certains membres du ménage (PP3005) ont effectivement reçu des remboursements MAF.
- À partir de 2006, la valeur 2 est intégrée à la valeur 1.
- La valeur 3 est une catégorie en voie d'extinction. Elle concerne les enfants qui, au 4 juillet 2002, recevaient des allocations familiales majorées et avaient droit aux allocations familiales majorées au cours de l'année civile concernée. Cela représente moins de 0,5 % de la population. Un autre plafond du ticket modérateur s'applique à ces personnes.
- Relation avec PP3001 (à partir de 2006):
  - PP3001 = 1: l'ensemble du ménage a droit au MAF social et PP3003 correspond à 1 pour tous les membres du ménage.
  - PP3001 = 2: l'ensemble du ménage a droit au MAF revenus. PP3003 correspond à 0 pour tous les membres du ménage.
  - PP3001 = 4: une partie du ménage a droit au MAF social. PP3003 correspond à 1 pour les membres du ménage qui ont droit au MAF social et à 0 pour les autres membres du ménage.
- Dans la première version des datasets Population (vs1), cette variable est basée sur une information incomplète ou temporaire, et donc peu fiable. Dans la seconde version (vs2), l'information est fiable.

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Population	ALL	2002-01-01	2025-12-31

Code PP3003

Format SAS 1. (numeric)

Variable(s) équivalente(s)

- PP3001-Droit au MAF - ménage
- PP3004-Remboursement et plafond MAF - ménage
- PP3005-Remboursement et plafond MAF – individu ou partie du ménage

Mots clés Caractéristiques socio-démographiques, Avantages et statuts